Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 47 (1990)

Heft: 6

Rubrik: Échos de l'EFSM

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

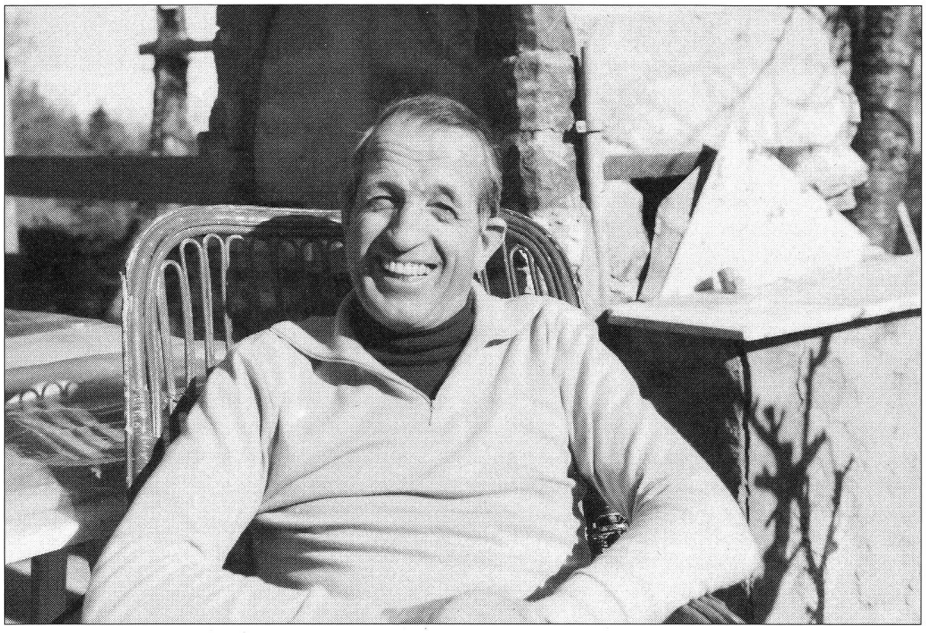

Francis Pellaud n'est plus

Bien malade depuis pas mal de temps déjà, Francis Pellaud n'est plus; plus de ce monde s'entend, puisqu'il vogue vers d'autres horizons!

Francis Pellaud a passé 28 ans à l'Ecole fédérale de sport de Macolin. Il y a créé, entre autres, le Service de traduction et, surtout, la revue JEUNESSE FORTE, PEUPLE LIBRE, en 1946, périodique devenu JEUNESSE ET SPORT en 1967, puis MACOLIN en 1983. Je n'oublie pas que c'est lui qui, en... 1961, m'a ouvert les colonnes de cette revue pour un premier article intitulé «Sport, éducation et naissance du champion». La rédaction de MACOLIN tient à rendre hommage à cet homme de culture et de caractère. Il n'avait pas que des amis, mais ceux qu'il avait étaient de vrais amis! (Y.J.)

Travailler ensemble et se comprendre!

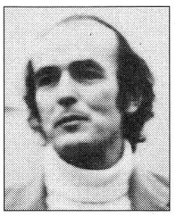

Combien de gens vivent «ensemble» sans se comprendre? Et que dire de ceux qui travaillent «ensemble»? Après des années, il arrive qu'ils se connaissent à peine et qu'ils sont empruntés chaque fois qu'ils doivent communiquer entre eux. Pour améliorer cette situation, le personnel romand de l'Ecole fédérale de sport s'est vu proposer, dans le cadre de la formation permanente, un séminaire traitant de ce domaine. En raison de l'ouverture dont surent faire preuve toutes celles et tous ceux qui y participèrent, en raison de la compétence du spécialiste engagé, Bernard Serez, conseiller pédagogique à Neuchâtel, ce fut un succès. Au bénéfice d'une expérience déjà longue dans le secteur des relations humaines, Bernard Serez a su faire passer le message, un message accessible, donc possible à décoder. Depuis quelque temps, les Romands de Macolin se connaissent mieux, ce qui fait qu'ils s'apprécient davantage aussi!

CFS: investir à bon escient!

Hansruedi Löffel, secrétaire de la CFS
Traduction: Yves Jeannotat

C'est sous la neige que les membres de la Commission fédérale de sport (CFS) sont arrivés à l'EFSM pour y tenir leur séance plénière de printemps. Au centre des débats: les finances consenties par la Confédération en faveur du sport suisse.

Le groupe de travail responsable du budget et présidé par B. Brünisholz, de Fribourg, a présenté et commenté le projet élaboré pour l'année 1991 et esquissé les tendances pour la période allant de 1992 à 1994. Des investissements accrus devront être consentis dans deux domaines bien précis: celui concernant la restructuration de l'Institut de recherches de l'EFSM, qui devrait être terminée en 1992 et qui va exiger l'élargissement et le développement de plusieurs secteurs, notamment ceux de l'équipement et du personnel d'une part et, de l'autre, celui relatif à l'augmentation des indemnités versées aux moniteurs J+S, augmentation de 50 pour cent ou, en d'autres termes, de 15 millions de francs (le budget prévoit donc la somme de 45 millions de francs pour ce poste en 1991). Ce sont, en fait, les cantons, les fédérations sportives et autres organisations analogues qui vont bénéficier de cette réadaptation, la seule entreprise depuis la création de J+S en 1972.

Tenant compte de ce qui vient d'être dit, le projet de budget soumis au Département fédéral de l'intérieur pour 1991 s'élève à 72,1 millions de francs (54,4 millions en 1990).

L'ordre du jour comportait également quelques demandes de garantie de déficit relatives à l'organisation de manifestations sportives de grande envergure. En plus des championnats du monde de hockey sur glace, notre pays a organisé ou va organiser, cette année, les championnats d'Europe de squash (du 2 au 5 mai à Schlieren), les championnats d'Europe masculins de gymnastique artistique (du 22 au 27 mai à Lausanne) et les championnats du monde juniors de canoë-kayak (du 13 au 20 juin dans les Grisons). Rappelons que les dispositions légales autorisent la couverture, par la Confédération, d'une partie du déficit éventuel entraîné par de telles organisations, pour autant que certaines conditions (importance du sport concerné, sa reconnaissance dans la région impliquée) soient remplies.

On sait que la Suisse envisage également de poser sa candidature, à côté de la France, du Maroc, du Portugal et du Mexique, pour l'organisation des championnats du monde de football en 1998. Dans cette perspective, M. Cotti, chef du Département fédéral de l'intérieur, a chargé la CFS de procéder à une reconnaissance et à une évaluation des stades et de leurs infrastructures en ce qui concerne les moyens de communication, les transports, la sécurité et la protection de l'environnement, à analyser, aussi, les conséquences qu'auraient, pour l'Etat, les adaptations exigées par un tel événement. Le rapport y relatif est rédigé! ■